

Nantes, le 16 mars 2017

11,3M€ pour l'accessibilité dans la Région

Agenda d'accessibilité du réseau de transport des Pays de la Loire

Alain Hunault, Président de la Commission Transports, Mobilité, Infrastructures du Conseil Régional, Stéphanie Dommange, Directrice régionale de la SNCF, Sandrine Chinzi, Directrice territoriale de SNCF Réseau, Emmanuel Clochet, Directeur de l'agence Gares Centre Ouest SNCF Gares & Connexions, et Annick Bonneville, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ont signé aujourd'hui l'Agenda d'accessibilité du réseau de transport des Pays de la Loire, en présence de représentants des associations Personnes à mobilité réduite.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) des services de transport public régional de voyageurs dresse un bilan de l'action régionale en faveur de l'accessibilité de son réseau et **fixe les orientations et les priorités de la Région pour les 9 années suivant son approbation.**

Sur le réseau ferroviaire :

11 points d'arrêt ferroviaires régionaux ont été identifiés comme prioritaires au sens de la loi, du fait de leur fréquentation, de leur proximité avec une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées ou après concertation avec les partenaires.

Pour certaines gares des travaux ont déjà été réalisés ou sont programmés : Ancenis (44), Challans (44), Châteaubriant (44), Clisson (44), La Chapelle-Centre (44), Sablé-sur-Sarthe (72), Saumur (49) et Savenay (44).

Les autres font ou doivent faire l'objet d'études : Cholet (49), Les Sables d'Olonne (85) et Montaigu (85).

L'ensemble des travaux doit se faire dans les 9 ans suivant l'approbation du Sd'AP (avant le 29 avril 2025).



Au-delà des gares prioritaires, la Région a maintenu son dispositif d'aide financière dans le cas où de nouveaux projets émergeraient sur les gares. Par ailleurs, tous les trains achetés par la Région sont accessibles.

« L'accessibilité des transports régionaux est un enjeu essentiel. Cette signature est l'illustration de l'engagement fort du Conseil Régional, avec plus de 11 millions d'euros d'investissement, et la mobilisation de ses services en lien avec ceux de la SNCF et de

l'Etat » a déclaré Alain Hunault.

L'État a effectivement pour objectif qu'à terme les personnes à mobilité réduite soient en capacité de se déplacer de façon autonome sur l'ensemble du territoire, afin de garantir à chacun ce droit fondamental. Après la signature d'un schéma directeur d'accessibilité des

services ferroviaires nationaux, l'approbation et la signature par l'État du Sd'AP du réseau de transport régional s'inscrit dans cette dynamique.

Le montant des travaux restant à réaliser est estimé à près de 25 M€, **dont plus de 11 M€ financés par la Région**. SNCF Réseau et SNCF Mobilités, l'Etat et les collectivités financent également ces projets.

D'autres actions sont également prévues, comme la mise en place d'un service de substitution dans les gares non accessibles et la poursuite de la formation du personnel en contact avec le public.

Sur le réseau de transport de cars réguliers :

La mise en accessibilité de la trentaine d'arrêts routiers est quant à elle estimée à 650 000€, dont 325 000€ financés par la Région, elle doit être réalisée avant le 29 avril 2022.

Le 1^{er} septembre 2017, la Région des Pays de la Loire deviendra notamment compétente pour les transports interurbains. Il conviendra alors d'intégrer les Sd'AP de ces réseaux de transport à celui de la Région, ce qui entraînera la mise en accessibilité de 600 arrêts routiers en plus de la trentaine déjà gérés par la Région. La stratégie d'intervention sur les Pays de la Loire se devra cohérente sur l'ensemble des territoires, elle s'appuiera notamment sur les dispositifs portés jusqu'alors par les Départements.

Pour SNCF Réseau

Au niveau national, les Schémas Directeurs Ad'AP représentent la mise en accessibilité de près de 720 points d'arrêt sur le réseau ferré national sur la période des Ad'AP (en moyenne d'ici 2025) pour un montant de près de 2,9 milliards d'euros.

- 158 gares nationales doivent être rendues accessibles, dont pour les Pays de la Loire, les gares de La Baule Escoublac, Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon.
- 209 gares en Ile-de-France
- 350 gares régionales dont les 11 des Pays de la Loire (Ancenis, Challans, Châteaubriant, Cholet, Clisson, La Chapelle-Centre, Les Sables d'Olonne, Montaigu, Sablé-sur-Sarthe, Saumur, Savenay).

La consistance des travaux de mise en accessibilité :

- Sur périmètre maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau :
 - o Mise aux normes des quais (bandes d'éveil à la vigilance, éclairage, hauteur des quais, signalétique et mise en sécurité, ...);
 - o Franchissements dénivelés (passerelles, passages souterrain);
 - o Liaisons verticales (ascenseurs, escaliers fixes ou mécaniques, rampes d'accès).
- Sur périmètre SNCF Mobilités (Gares & Connexions) :
 - o Bâtiment voyageurs : guichet, sonorisation, information, bandes de guidage, mobiliers de quais (bancs, abris, affichages légers, ...).
 - o Collectivités : parkings, parvis.

CONTACT PRESSE

Séverine Rannou : severine.rannou@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 63